



































































































## 2.7 PRINCIPAUX POINTS A CONTROLER ET METHODES D'EVALUATION

Principaux points à contrôler		Valeurs cibles	Méthode d'évaluation
CONDITIONS LIEES AU CYCLE DE PRODUCTION	<b>Effectif autorisé par exploitation</b>	Effectif maximal par bâtiment : 5 200 pintades. Effectif maximal par exploitation : 20 800 pintades. Densité maximale en bâtiment : 13 sujets/m <sup>2</sup> jusqu'à l'abattage n'excédant pas 25 kg/m <sup>2</sup> à l'âge minimal d'abattage de 94 jours.  Cas d'élevages en volière Les bâtiments sont munis d'une volière extérieure, d'une surface au moins double de celle du bâtiment et d'une hauteur supérieure à 2 m. Les bâtiments sont pourvus de perchoirs d'une longueur au moins égale à 100 m pour 1 000 oiseaux.	Examen documentaire
	<b>Accès au parcours</b>	Surface minimale du parcours en plein air : 2 m <sup>2</sup> par sujet. Age maximal d'accès au parcours : entre 6 et 8 semaines selon la saison.	Examen documentaire et visuel
	<b>Pourcentage minimum de céréales en engraissement</b>	Au stade de l'engraissement, le pourcentage moyen pondéré de céréales et sous-produits de céréales doit être égal ou supérieur à 75 % et chaque formule d'aliment contient au minimum 70 % de céréales et issues.	Examen documentaire
	<b>Durée d'élevage</b>	Age minimale d'abattage : 94 jours.	Examen documentaire